

# Conseil Municipal

## Compte-rendu sommaire du

### 6 mai 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Catherine CUINET. Monsieur Didier BERTOLETTI est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf Madame Adriana DOMERGUE, excusée, Monsieur Yann MARION qui donne pouvoir à Monsieur Didier BERTOLETTI et Monsieur Christophe CAVEROT qui donne pouvoir à Monsieur Christian PASCAL.

*Intervention de Monsieur COURGEY du bureau d'étude HDL25 : échange avec les élus sur le projet de rénovation de l'ancien groupe scolaire et sur les options à choisir comme la création d'un nouvel appartement, l'isolation thermique des appartements existants, ou encore le choix du combustible pour la nouvelle chaudière*

Le conseil débute à 21h30 par la lecture du compte-rendu de la séance 7 avril 2015, qui est approuvé à l'unanimité.

#### **Ordre du jour**

- 1/ AFCS : participation financière pour occupation des salles
  - 2/ Association Karaté : participation financière et demande de créneau supplémentaire
  - 3/ Réduction des tarifs de location suite à une panne de matériel
  - 4/ Création d'un emploi saisonnier pour aider l'employé communal
- Questions diverses

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Devis pour travaux de voirie / pour : 10/10
- Devis pour réfection du parking de la salle des fêtes / pour : 10/10
- Réfection ancien groupe scolaire : suivi administratif par HDL / pour : 10/10
- HDL : devis supplémentaire pour étude thermique / pour : 10/10

#### **Délibérations :**

##### **1/ AFCS : participation financière pour occupation des salles**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander à l'AFCS, Association Familiale Culturelle et Sportive de La Vèze, une participation financière annuelle de 400 € pour l'occupation des salles et d'offrir trois utilisations gratuites des salles par an au lieu de deux.

**pour : 8    contre : 0    abstention : 2**

##### **2/ Association Karaté : participation financière et demande de créneau supplémentaire**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à partir de la rentrée de septembre 2015, une participation financière annuelle de 600 euros par année scolaire sera demandée au club de Karaté et qu'il ne lui sera pas attribué de créneau horaire supplémentaire.

**pour : 8    contre : 0    abstention : 2**

### **3/ Réduction des tarifs de location suite à une panne de matériel**

Suite à la panne du lave-vaisselle, Madame le Maire propose aux conseillers de dédommager de façon exceptionnelle trois personnes ayant contracté une location. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs de location suivants :

125 € pour la grande salle et 80 € pour la petite salle.

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

### **4/ Création d'un emploi saisonnier pour aider l'employé communal**

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi saisonnier pour aider l'employé communal et pour le remplacer durant ses absences. Une prochaine délibération sera prise pour définir la durée du contrat, le nombre d'heures et le salaire.

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

### **5/ devis pour travaux de voirie**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise VERMOT SAS pour les travaux de rebouchage des trous de la voirie communale pour la somme de 6660 € TTC.

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

### **6/ Devis pour réfection du parking de la salle des fêtes**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise VERMOT SAS pour la réfection du parking de la salle des fêtes pour la somme de 7653.12 € TTC.

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

### **7/ Réfection ancien groupe scolaire : suivi administratif par HDL**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que l'ensemble des démarches administratives liées aux travaux de l'ancien groupe scolaire soit confié à HDL pour la somme de 1200 € HT

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

### **8/ HDL : devis supplémentaire pour étude thermique**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis supplémentaire comportant l'étude thermique des appartements de l'ancien groupe scolaire pour la somme de 8382 € HT.

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

Fin de la séance à 23h15

Vu pour être affiché le 7 mai 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Sceau de la mairie)



Le Maire,

 (Signature)